



TABLEAU RECAPITULATIF DES DEROGATIONS A LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE SELECTION OU DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

CONSIDERATIONS DE FAIT ET DE DROIT JUSTIFIANT LA DEROGATION (article L2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques)

n° de référence	Cas d'ouvertures
1	Une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause
2	Le titre d'occupation est délivré à une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente ou à une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit
3	Une première procédure de sélection s'est avérée infructueuse ou une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse
4	Les caractéristiques particulières de la dépendance, géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'exploitation ou d'utilisation ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'activité économique projetée
5	Des impératifs tenant à l'exercice de l'autorité publique ou à des considérations de sécurité publique le justifient

LOCALISATION				PETITIONNAIRE (Demandeur)	PETITIONNAIRE (exécution)	Date de la demande	Nature de l'occupation			Permission de voirie ou autre titre d'occupation			Nature de la dérogation (art. L2122-1-3 CG3P)	
COMMUNE	RD	PR	Adresse ou autre indication géographique				Objet de la permission de voirie	Objet détaillé	Activité économique	N°	Signée le	Expire le	n° de référence	Justification particulière
MANTES-LA-JOLIE	113	61+000 à 62+575	-	Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise	Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise	23/09/2019	Renouvellement d'autorisation d'occupation	Collecteur unitaire	Assainissement	2020/27	20/05/2020	31/12/2024	2	Articles L2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales Service public communal faisant l'objet d'une délégation
POIGNY-LA-FORET	108	00+000 à 00+650	-	Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la forêt de Rambouillet	Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la forêt de Rambouillet	22/08/2019	Renouvellement d'autorisation d'occupation	Canalisation de distribution d'eau	Distribution d'eau potable	2020/25	11/06/2020	30/06/2024	2	Articles L2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales Service public communal faisant l'objet d'une délégation